numéro 1

le journal des élues

CAP des Attachés - MEDDE/MLETR

CAP des 12 et 13 février 2015

Compte-rendu des élues CGT

Points à l'ordre du jour :

- Liste d'aptitude à Attaché 2015 (LA AAE)
- Mobilités (cycle 2015-5)
- Intégrations dans le corps

Vos élues CGT à la CAP :

Jocelyne Pelé, Titulaire
Jocelyne.pele@i-carre.net - 06.24.35.20.87

Marie-Christine Van Marle, Suppléante
Marie-christine.van-marle@i-carre.net - 01.40.81.90.78

- **Circulaires promotion AAHC 2015 et APAE Emploi Fonctionnel 2016**
- **Mobilité cycle 2015-9**
- **Fiche salaire AAE au 01-01-2015**

A consulter sans modération !

Déclaration des élues CGT

« Cette première CAP des attachés du MEDDE, du MLETR et des établissements publics affiliés, issue des élections du 4 décembre 2014, se réunit dans un nouveau format en passant de 5 à 8 représentants élus par les personnels, conséquence de l'augmentation du nombre d'attachés principaux et de la création en octobre 2013 d'un 3ème niveau de grade "attaché d'administration hors classe".

Les élues titulaire et suppléante de la CGT remercient les attachés qui leur ont fait confiance et s'engagent à prendre toute leur place dans cette CAP au cours du mandat qui débute aujourd'hui, pour défendre les droits individuels et collectifs des attachés et les valeurs portées par la CGT en terme de justice, de transparence, de droits à la mobilité choisie et à un déroulement de carrière permettant à chacun d'atteindre le 2ème niveau de grade avant de partir en retraite (contre 40% environ aujourd'hui) et un accès élargi au nouveau 3ème grade, non limité à une liste d'emplois fonctionnels.

suite pages 2 et 3

Calendrier

Prochaines CAP : 9 juin (mobilités), 25 juin (TA AAHC 2015)

Faire remonter vos dossiers aux élues (publication postes le 23 mars)

(suite déclaration élues CGT à la CAP)

… L'actualité budgétaire de ce début d'année 2015, c'est encore et toujours plus de rigueur et aucune marge pour financer de nouvelles dépenses. Ainsi, la nouvelle dépense d'1 milliard d'euros décidée par le Président de la République après les actes terroristes qui ont endeuillé le pays en janvier, pour mettre en place de nouveaux dispositifs pour l'école, la justice, la police, l'armée et la politique de la ville, sera financée par de nouvelles coupes dans les crédits des ministères non considérés comme prioritaires comme les nôtres.

Dans ce contexte, qu'ils soient cadres ou agents de catégorie C ou B, les personnels, dont beaucoup ont déjà subi plusieurs réorganisations voire plusieurs changements de métiers suite à des suppressions de missions, en plus de la poursuite du gel du point d'indice, s'inquiètent des conséquences de la réorganisation territoriale de l'Etat, décidée dans la continuité de la réforme territoriale.
Elle va fortement impacter principalement les DREAL dans les régions fusionnées mais aussi les autres services et particulièrement les DDI avec la poursuite du transfert de certaines missions vers les collectivités territoriales et la « revue des missions » lancée par le gouvernement qui prône toujours plus de mutualisations et de regroupements interministériels, particulièrement pour les fonctions supports.
Celà va générer de nouveaux risques de mobilités géographiques forcées et une concurrence accrue entre les différents corps pour les mêmes postes.

Dès à présent, la CGT dénonce le double langage de l'administration dont certains responsables de services d'origine émettent des avis défavorables à la mobilité, comme c'est le cas pour la CAP d'aujourd'hui, pour manque d'ancienneté dans le poste actuel des agents, alors que les mêmes chefs de services n'hésiteront pas à proposer des mobilités géographiques si les postes sont fusionnés dans quelques mois, entre 2 voire 3 DREAL.

De plus, force est de constater qu'une certaine opacité règne avec le système de «compteurs» entre ministères dans lequel un nombre croissant d'affectations deviennent aléatoires et «échappent» de fait aux CAP. La première revendication de la CGT est une véritable transparence sur les mobilités, la gestion, les primes et les promotions dans le cadre interministériel du CIGEM afin que les élus en CAP puissent remplir correctement le rôle que leur ont confié les attachés par la voix des urnes.

Le DRH a annoncé un plan de requalification de C en B et de B en A pour concrétiser la reconnaissance du niveau de qualification des personnels mais là aussi, les agents attendent des informations précises et chiffrées et la CGT demande le déblocage d'un nombre significatif de postes complémentaires à la liste d'aptitude 2015 au-delà des 18 postes qui seront attribués lors de cette CAP et l'ouverture d'un examen professionnel exceptionnel dès 2015.
En effet, 18 postes pour plus de 5 000 promouvables et un nombre grandissant de collègues de catégorie B exerçant des fonctions à responsabilité dans les services, même si ce chiffre a doublé pour la deuxième année, celà ne relève plus de l'entonnoir mais du compte-gouttes ...
La CGT demande que la note de gestion des attachés qui date de 2007, soit remise à plat dans l'année 2015 et que des réunions de travail soient programmées rapidement.

Le CIGEM a défini un taux de promotion au principalat qui se dégrade encore en 2015 avec seulement 7% prévu (10% en 2013, 9% en 2014), ce qui est proprement inadmissible compte-tenu du pyramidage du corps !

Par ailleurs, la CGT rappelle que les MEDDE et MLETR restent parmi les derniers ministères qui exigent une mobilité pour le tableau d'avancement au principalat sans fondement juridique et elle demande, d'autant plus dans le contexte de nouvelles restructurations en perspective, que cette exigence soit levée dès 2015.

La CGT estime nécessaire que les règles de gestion de l'emploi fonctionnel de CAEDAD soient remises à plat en concertation avec les élus de la CAP,
Nous constatons l'échec de la mobilité sur des postes choisis selon des critères non discutés et l'opacité des nominations effectuées par la DRH.
Nous demandons également l'ouverture urgente d'un groupe de travail sur ce sujet.

La CGT dénonce le niveau particulièrement bas de l'enveloppe catégorielle pour 2015 (8,6 millions d'euros pour 15 millions en 2014) et l'absence de marge de discussion une fois les mesures indiciaires des personnels de catégorie C déduites (5 points pour tous au 01/01/2015 les amenant à peine au-dessus du SMIC).
La CGT attend des réponses sur le financement de l'Indemnité Différentielle Temporaire (IDT) décidée par le Secrétaire Général du Gouvernement (SGG) pour une partie des personnels en DDI et qui doit être versée aux agents concernés au cours du 1er trimestre 2015.
Combien d'attachés sont-ils concernés, particulièrement ceux qui ont intégré le corps récemment et pour quel montant global ?

La CGT demande l'alignement pour les agents (dont les attachés) en poste dans les services des MEDDE et MLETR et qui ont, eux aussi, un régime indemnitaire inférieur à celui de leurs collègues originaires d'autres ministères.
En dehors de cette mesure qui concernera peu d'agents, rien n'est prévu pour les attachés en 2015 puisque l'annonce de la mise en place du RIFSEEP s'accompagne de la seule garantie de maintien du niveau indemnitaire par rapport à 2014 !

Pour ce qui concerne le RIFSEEP, que toutes les OS rejettent sauf la CGC, nous constatons que les barèmes ne sont parus que pour les adjoints administratifs. L'application pour les attachés, prévue au 1er juillet 2015, date d'abrogation de la PFR, avec la nécessité de former les gestionnaires RH et d'élaborer un nouveau logiciel, nous semble irréaliste et à même d'aggraver encore les retards et dysfonctionnements dans la gestion des carrières et la paye de tous les agents. Nous demandons au DRH et au SG de porter auprès de la Fonction publique et de Bercy l'impossibilité de la mettre en place dans les délais prescrits sans risquer une rupture de rémunération pour les agents.

Lors des commissions d'harmonisation indemnitaire fin 2014, la CGT avait de nouveau dénoncé les dérives de la PFR qui a continué à creuser les écarts entre les attachés d'un même grade selon leur service et leur poste et obtenu dans certaines régions de relever le coëfficient des plus jeunes arrivés dans le corps, bien en-dessous de la moyenne.

Aujourd'hui, la circulaire de la DGAFP sur le RIFSEEP prévoit un éventuel Complément Indemnitaire Annuel (CIA) modulable de 0 à 100% pouvant représenter jusqu'à 15 % du plafond global du RIFSEEP !!!
La CGT, favorable à une intégration des primes dans le salaire pour une prise en compte dans le calcul des pensions et opposée à la modulation et à l'individualisation des primes, se prononce clairement contre la mise en place de ce CIA dont aucun financement n'est d'ailleurs prévu pour 2015...
Elle demande également la possibilité de recours sur le montant du RIFSEEP devant la CAP.

La CGT demande que les éléments d'information concernant le nombre de postes liés aux « compteurs » soient donnés lors de cette CAP ainsi que sur le rattrapage du retard du traitement des changements d'échelons et autres actes de gestion individuels, et sur le nombre de dossiers en attente de traitement concernant des attachés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS).

La CGT tient enfin à saluer le travail des agents de la DRH et en particulier des sous-direction MGS et GAP dont nous connaissons les difficultés en termes de charges de travail dues à un sous-effectif, un turn-over important et des outils de gestion de qualité insuffisante.

Je terminerai en demandant au DRH d'adresser une note à l'ensemble des services afin de rappeler que les concertations locales soient effectivement organisées dans tous les services, pour les propositions pour la liste d'aptitude et les tableaux d'avancement aux différents grades d'attaché, avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives au CT Ministériel et notoirement avec celles qui siègent à cette CAP.

Merci de votre attention. »

Jocelyne Pelé, élue CGT titulaire
Marie-Christine Van Marle, élue CGT suppléante

Liste d'aptitude AAE 2015 :

Conditions statutaires (décret n°2011-1317 modifié du 17/10/2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État) :

- appartenir à un corps de catégorie B et à une administration relevant du ministre ou de l'autorité de rattachement,
- 9 ans de services publics au 31 décembre 2015 dont au moins 5 ans en qualité de SACDD, CTT ou CAM.

Des «règles de gestion» ont été fixées au cours du temps par l'administration pour départager les agents proposés, compte tenu du faible nombre de postes :

- importance du poste tenu,
- diversification du parcours,
- compétences prouvées d'encadrement, de pilotage ou une spécialité reconnue en comité de domaine *(ce qui est impossible pour les compétences RH, juridiques, économie, management.. puisque les comités de domaine fonctions supports ne sont plus réunis depuis des années),*
- priorité aux SACE issus de l'examen professionnel (sans exclure un accès par TA pas trop récent pour des agents plus âgés).

Pour 2015 : 5026 promouvables – 119 propositions par les services (2,4%) – 46 propositions retenues par les harmonisateurs
18 postes (15,13% des proposés = 0,4% des promouvables !).

LA AAE 2015			
Date d'effet au 01/01/2015 après validation d'un poste d'affectation			
Nom Prénom	**Service**	**Harmonisateur**	**Observations**
JONAS M-Madeleine	DDT Haut-Rhin	DREAL Alsace	
PUEYO Martine	DIRM Sud-Atlantique	DREAL Aquitaine	
LAURENT Joël	DDTM Finistère	DREAL Bretagne	
MARSIGAGLIA Thierry	Préfecture du Doubs	DREAL Franche-Comté	
REVOL Olivier	DIR Nord-Ouest	DREAL Haute-Normandie	
BURGAT Christine	DDTM Aude	DREAL Languedoc-Roussillon	
BONNEL Stéphane	DDTM Nord	DREAL Nord - Pas-de-Calais	
LUGAND Christine	DDT Aisne	DREAL Picardie	
LAROUDIE Danielle	DDTM Alpes-Maritimes	DREAL PACA	
BELOT Jean-Luc	DREAL PACA	DREAL PACA	
COCQUEL Béatrice	DDT Rhône	DREAL Rhône-Alpes	
SEPTEMBRE Chantal	DDT Seine et Marne	DRIEA	
VIGNEAU-URTIZBEREA Tatiana	DTAM St Pierre et Miquelon	MIGT 8	
DHELIAT Brigitte	SG/Bureau des associations	AC	
COPIN Pascal	SG/SPSSI	AC	
LE ROY-VIAULT Frédérique	DTer Sud-Ouest	CEREMA	
BIETH Corinne	DT Bassin de la Seine	VNF	
2 dossiers sont à l'étude			
BLOT Chantal	DDT Marne	DREAL Champagne-Ardenne	À l'étude
METRICH Daniel	CFDT	syndicat	A l'étude

Mobilités et intégrations :

résultats - Mobilités cycle 2015/5 1er, 2ème et 3ème niveau + interministérielles + réorganisations de services + intégrations dans le corps (voir résultats en annexe)

http://snptas-cgt.net/133010/spip.php?article336

Informations données en CAP et commentaires de la CGT

RiFSEEP

Le calendrier d'abrogation de la PFR et de passage au RIFSEEP au 1er juillet 2015 est inchangé bien que seuls, les barèmes concernant les adjoints administratifs, soient parus à ce jour. La CGT a alerté la DRH sur le risque de rupture des rémunérations lié à une mise en place précipitée et a demandé un report de la mise en place de ce régime indemnitaire par ailleurs contesté sur le fond.

Indemnité différentielle en DDI

Les agents concernés devraient la toucher fin mars mais le président de la CAP a indiqué que la demande de la CGT d'étendre cette indemnité différentielle aux agents en poste dans les services des MEDDE/MLETR ne serait certainement pas possible, faute de budget ni pour l'inclure dans le socle du RIFSEEP.

Gestion RH/Paye

Une étude du CGEDD va porter sur l'ensemble de la chaîne RH/paye afin d'identifier et de réduire les dysfonctionnements. La sous-direction GAP est renforcée, notamment en effectifs, avec des mesures prises pour la reconnaissance du travail des agents. Ces mesures étaient depuis longtemps demandées par la CGT. Des bugs informatiques subsistent pour certains dossiers. Les taux de réalisation d'actes de gestion suivants ont été communiqués : 88,3% des avancements d'échelon 2014, entre 80 et 100% des promotions 2014 dans le corps des attachés sauf Hors Classe (20% pour 2013, 6% pour 2014). Pour les dossiers des agents en ZUS, le taux est redescendu à 66 % car les services ont fait remonter de nouveaux dossiers (priorité pour les agents partant en retraite).
Cependant, il ne suffit pas que les arrêtés soient pris pour que la traduction en paye soit effective. La CGT demande la mise en place d'une interface pour faire le lien entre les services de la DRH, les services de proximité et les agents sur les dossiers les plus en souffrance. Nous faisons également remarquer que la frénésie de réorganisations, modifications statutaires et indemnitaires finissent par rendre la gestion et la paye des personnels impossibles, ni les agents ni les outils informatiques n'étant capables de suivre le rythme.

Taux pro/pro

Une conférence interministérielle GPRH aura lieu au printemps à la DGAFP.

Plan de requalification de C en B et de B en A

Il est considéré comme prioritaire dans l'agenda social 2015 avec un calibrage et des voies d'accès en cours d'études (chiffres estimés pour B en A : 250 postes ITPE et 150 AAE).

Note de gestion du corps

Un travail devrait être amorcé au printemps.

Réorganisation services Etat suite à réforme territoriale

Le président a rappelé que le SG du MEDDE s'est engagé au CT Ministériel du 29 janvier, à ce qu'il n'y ait aucune mobilité forcée dans les DREAL concernées et que les scenarii d'organisation ne prévoyaient pas de regroupement de tous les services sur un seul site. La CGT a indiqué qu'elle sera particulièrement attentive aux prochains cycles de mobilité pour une répartition « équitable » entre les différents corps (AAE, ITPE, PNT …) et pour l'affectation des lauréats aux examens pros et promus dans le corps des attachés afin qu'il y ait une souplesse dans les nominations sur place pour ceux qui le souhaitent pour leur premier poste.

Concertation locale pour les promotions

La note de gestion relative aux promotions 2016 qui vient d'être publiée, comporte à nouveau, un paragraphe rappelant aux chefs de services qu'ils doivent « organiser une réunion de concertation locale avec, à minima, les organisations syndicales représentatives dans les CAP nationales des corps concernés ».

Tout au long de l'année 2015, les élues CGT resteront vigilantes avec les fédérations et syndicats nationaux, pour porter les revendications collectives et individuelles des attachés ainsi que celles relatives à l'avenir des missions et des services aux MEDDE/MLETR, en DDI et dans les établissements publics.

Informations à consulter sans modération

Circulaires Promotions AAHC 2015 et APAE, emplois fonctionnels 2016

http://snptas-cgt.net/133010/spip.php?article336

Prochain cycle de mobilité 2015-9

http://mobilite.application.equipement.gouv.fr

N'hésitez pas à transmettre vos dossiers et à contacter **vos élues CGT à la CAP :**

Titulaire

PELE Jocelyne	DDTM 22 Syndicat CGT 22022 SAINT-BRIEUC Cédex **Envoyer les dossiers (courriers) à** MEDDE SNPTAS-CGT Plot « I » 30 passage de l'arche 92055 La Défense Cédex	**06 24 35 20 87**	jocelyne.pele @i-carre.net

Suppléante

VAN MARLE Marie-Christine	MEDDE Syndicat CGT d'administration centrale - Tour Séquioa – 92055 La Défense Cedex	**01 40 81 90 78**	marie-christine.van-marle@i-carre.net

Rejoignez la CGT et prenez la parole dans vos services et pour participer à la vie syndicale localement et nationalement :

BULLETIN D'ADHESION

Nom : ..... Prénom : .....……..... Grade : .....

Service : .... Adresse : .....

..... **Signature**

Je souhaite adhérer à la CGT

NOTA BENE : dorénavant les cotisations ouvrent droit à un CREDIT D'IMPÔT (66 %)

Syndicat National des Personnels Techniques, Administratifs et de Service
CGT du MEDDE/METL : **SN-PTAS-CGT.SYNDICAT@carre.net**
ou
Syndicat CGT d'Administration centrale : **SYNDICAT-CGT.AC@carre.net**

Attaché d'administration de l'Etat

TRAITEMENT SANS INDEMNITE DE RESIDENCE

traitement au: 01/01/2015

ECH	Durée moyenne	I.B	INM	TRAIT. BRUT mensuel	pension 9,54%	C.S.G 2,40%	C.S.G 5,10%	R.D.S 0,50%	Solidarité 1,00%	TRAIT. NET mensuel
				Attaché d'administration hors classe						
ES		HEA	881	4079,29	389,16	96,19	204,40	20,04	36,90	3332,59
7		1015	821	3801,47	362,66	89,64	190,48	18,67	34,39	3105,63
6	2a9m	985	798	3694,97	352,50	87,13	185,15	18,15	33,42	3018,62
5	2a4m	946	768	3556,06	339,25	83,85	178,19	17,47	32,17	2905,14
4	2a3m	916	746	3454,20	329,53	81,45	173,08	16,97	31,25	2821,92
3	1a10m	864	706	3268,99	311,86	77,08	163,80	16,06	29,57	2670,61
2	1a10m	821	673	3116,19	297,28	73,48	156,14	15,31	28,19	2545,78
1	1a10m	759	626	2898,56	276,52	68,35	145,24	14,24	26,22	2367,99
				ATTACHE PRINCIPAL						
10		966	783	3625,52	345,87	85,49	181,67	17,81	32,80	2961,88
9	2a9m	916	746	3454,20	329,53	81,45	173,08	16,97	31,25	2821,92
8	2a4m	864	706	3268,99	311,86	77,08	163,80	16,06	29,57	2670,61
7	2a3m	821	673	3116,19	297,28	73,48	156,14	15,31	28,19	2545,78
6	1a10m	759	626	2898,56	276,52	68,35	145,24	14,24	26,22	2367,99
5	1a10m	712	590	2731,87	260,62	64,42	136,89	13,42	24,71	2231,81
4	1a10m	660	551	2551,29	243,39	60,16	127,84	12,53	23,08	2084,29
3	1a10m	616	517	2393,86	228,37	56,45	119,95	11,76	21,65	1955,67
2	1a10m	572	483	2236,43	213,36	52,74	112,06	10,99	20,23	1827,06
1	1a	504	434	2009,55	191,71	47,39	100,69	9,87	18,18	1641,71
				ATTACHE						
12		801	658	3046,73	290,66	71,84	152,66	14,97	27,56	2489,04
11	3a8m	759	626	2898,56	276,52	68,35	145,24	14,24	26,22	2367,99
10	2a9m	703	584	2704,09	257,97	63,76	135,50	13,28	24,46	2209,12
9	2a9m	653	545	2523,51	240,74	59,50	126,45	12,40	22,83	2061,59
8	2a9m	625	524	2426,27	231,47	57,21	121,57	11,92	21,95	1982,15
7	2a8m	588	496	2296,62	219,10	54,15	115,08	11,28	20,78	1876,24
6	2a4m	542	461	2134,56	203,64	50,33	106,96	10,49	19,31	1743,84
5	1a10m	500	431	1995,66	190,39	47,06	100,00	9,80	18,05	1630,36
4	1a10m	466	408	1889,16	180,23	44,55	94,66	9,28	17,09	1543,36
3	1a10m	442	389	1801,18	171,83	42,47	90,25	8,85	16,29	1471,48
2	1a	423	376	1740,99	166,09	41,05	87,24	8,55	15,75	1422,31
1	1a	404	365	1690,06	161,23	39,85	84,68	8,30	15,29	1380,70

Indemnité de Résidence plancher INM 309 - Prix point mensuel net : 3,824 euros (I.R. Non comprise)